

DELIBERATION DD2023_099

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	73
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 16 juin 2023

LE 22 juin 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACTION CŒUR DE VILLE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - AIDE À L'INSTALLATION - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. TALLET, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS, Mme MONTEIL-MAYAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

ACTION CŒUR DE VILLE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - AIDE À L'INSTALLATION - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées. Il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que depuis 2019, le Grand Périgueux et la ville de Périgueux ont mis en place un dispositif d'aide à l'installation des commerces sur le périmètre de l'O.R.T. (Opération de Revitalisation du Territoire) de Périgueux. Il s'agit de favoriser une démarche partenariale et concertée au bénéfice des acteurs présents au sein de l'ORT. Ainsi, sur la période 2019/2020, 18 commerces ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 37 156,13 euros.

Que convaincu de l'intérêt de cette démarche partenariale et concertée, par une délibération en date du 30 septembre 2021 (DD2021_129), le Grand Périgueux a souhaité renouveler ce dispositif sur la totalité du territoire de l'O.R.T (Périgueux et Coulounieix-Chamiers). L'enveloppe financière dédiée à cet outil de développement du commerce est de :

- 140 000 euros pour la commune de Périgueux
- 7 500 euros pour la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

Considérant que les deux collectivités partenaires abondant à même hauteur ce fonds sur leurs territoires respectifs.

Que le dispositif FISAC prévu initialement jusqu'en 2022 a bénéficié d'une première prorogation jusqu'en juin 2023. L'État n'a pas accordé de nouvelle prorogation, le dispositif s'arrête donc après ce comité de mai 2023.

Qu'il est à noter que des échanges sont en cours actuellement entre le Grand Périgueux, Périgueux, Coulounieix-Chamiers et d'autres communes pour un éventuel avenant à l'action cœur de Ville et à la définition d'un nouveau périmètre O.R.T

Que pour rappel du dispositif d'aides à l'installation : la Ville de Périgueux, la Ville de Coulounieix-Chamiers et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux financeront une aide à l'installation pour création d'une nouvelle activité ou reprise d'activité qui sera calculée sur la base du loyer commercial justifié par la signature d'un bail commercial. Le montant de l'aide s'élèvera à un maximum de 4500 € calculée sur 18 mois.

Considérant que lors du Comité de pilotage du 12 Mai 2023, 18 dossiers ont été étudiés 14 sur la commune de Périgueux et 4 sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Que le Grand Périgueux propose d'intervenir sur :

* 10 dossiers de commerçants/artisans sur la commune de Périgueux, 1 a été déclaré inéligible et 3 seront financés par la ville de Périgueux

* 2 dossiers sur la commune de Coulounieix-Chamiers les 2 autres seront financés par la commune de Coulounieix-Chamiers,

COMMUNE DE PÉRIGUEUX :

1/ Pizzeria BASILIC & CO

Création d'une pizzeria 104 rue Victor Hugo PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 910€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

2/ EAT SALAD

Création d'un restaurant 4 rue Taillefer PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 3 000€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

3/ Chez Monique

Création d'un restaurant 5 impasse Sainte Cécile PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 2 300€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

4/ 3 D OMEGA

Création magasin de vente imprimante 3D 15 rue André Saigne PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 1 050€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

5/ LA MOBILIERE

Création magasin de vente de mobilier contemporain 5 Rue Eguillerie PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 600€ HT

Subvention aide à l'installation : 2 628 €

6/ PERIMOMES

Création magasin de vente d'article pour enfants Rue Taillefer PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 2 000€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

7/ BABEL LIBRAIRIE

Création d'une librairie de livres anciens 3 Rue André Saigne PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 650€ HT

Subvention aide à l'installation : 3 900€

8/ SIGNATURES 2009

Création d'une boutique d'artisanat d'art 29 rue Limogeanne PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 770€ HT (Bail précaire mais en voie de transformation en bail commercial)

Subvention aide à l'installation : 4 500€

9/ LE BEIGNET TROUE

Création d'une restauration rapide 5 Rue André Saigne PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 900€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500€

10/ APOTHICARTE

Création d'une activité de vente de jeux 7 rue Denfert Rochereau PÉRIGUEUX
loyer mensuel de 784€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500€

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 024-200040392-20230622-DD2023_099-DE

Montant total octroyé par le Grand Périgueux lors de ce comité : 42 528 euros

Montant restant de l'enveloppe votée : 31 945 euros

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES :

1/ ATS PULSAT

Création d'un magasin de vente réparation d'électroménager 57 Avenue Général De Gaulle 24660
COULOUNIEIX-CHAMIERES

loyer mensuel de 1 200€ HT

Subvention aide à l'installation : 4 500€

2/ SURMESURE BOIS

Création d'entreprise artisanale de menuiserie 15 Rue Mounet Sully 24660 COULOUNIEIX-
CHAMIERES (Village d'artisans)

loyer mensuel de 429€ HT

Subvention aide à l'installation : 2 575€

Montant total octroyé par le Grand Périgueux lors de ce comité : 7 075 euros

Montant restant de l'enveloppe votée : 425 euros

Considérant que sur proposition du représentant du Grand Périgueux, Monsieur VADILLO, un amendement au règlement d'intervention afin de pouvoir verser une avance de l'aide aux petites structures installées sur le village d'artisans de Coulounieix-Chamiers «Cap'Artisans» a été demandé.

Qu'à l'unanimité les élus approuvent cette nouvelle règle qui sera inscrite au règlement d'intervention afin de pouvoir aider les petits commerces à démarrer leur activité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention aux commerces suivants :

COMMUNE DE PÉRIGUEUX :

- 1/ Pizzeria BASILIC & CO Subvention aide à l'installation : 4 500 €
- 2/ EAT SALAD Subvention aide à l'installation : 4 500 €
- 3/ Chez Monique Subvention aide à l'installation : 4 500 €
- 4/ 3 D OMEGA Subvention aide à l'installation : 4 500 €
- 5/ LA MOBILIERE Subvention aide à l'installation : 2 628 €
- 6/ PERIMOMES Subvention aide à l'installation : 4 500 €
- 7/ BABEL LIBRAIRIE Subvention aide à l'installation : 3 900€
- 8/ SIGNATURES 2009 Subvention aide à l'installation : 4 500€
- 9/ LE BEIGNET TROUE Subvention aide à l'installation : 4 500€
- 10/ APOTHICARTE Subvention aide à l'installation : 4 500€

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER :

- 1/ ATS PULSAT Subvention aide à l'installation : 4 500€
- 2/ SURMESURE BOIS Subvention aide à l'installation : 2 575€

- Décide de valider l'amendement au règlement d'intervention afin de pouvoir verser une avance de l'aide aux petites structures installées sur le village d'artisans de Coulounieix-Chamiers «Cap'Artisans» a été demandé.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/07/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/07/2023	Périgueux, le 07/07/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

